

DECRET N° 81-203 du 13 Juillet 1981

chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et Profession-
nel de l'intérim du Camarade François
Codjo **AZODOGBEHOU**, Ministre du Déve-
loppement Rural et de l'Action Coopé-
rative pour compter du 13 Juillet 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. Pour compter du 13 Juillet 1981, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique
et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre du Dévelop-
pement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du
Camarade François Codjo **AZODOGBEHOU**.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Juillet 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MDRAC-
MEMGTP 6 Autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1
JORPB 1.-